

01.12.2009 - 11:50 Uhr

Prise de position de Bayer (Schweiz) AG sur le communiqué de presse de la Commission de la concurrence du 1.12.2009: Bayer récusé résolument le reproche d'ententes sur les prix

Zurich (ots) -

La Commission de la concurrence (COMCO) a annoncé aujourd'hui dans un communiqué de presse qu'elle reproche à trois entreprises pharmaceutiques dont aussi Bayer (Schweiz) AG de fixer les prix à la revente (prix au public) avec les points de vente (pharmacies et médecins distribuant eux-mêmes des médicaments). Il s'agit concrètement de médicaments contre la dysfonction érectile comme le Levitra et d'autres.

Bayer (Schweiz) AG récusé résolument le reproche d'ententes quelconques sur les prix. Bayer (Schweiz) AG n'a passé aucune convention ni accord concernant les prix au public avec les pharmacies ou les médecins distribuant eux-mêmes des médicaments.

Bayer (Schweiz) AG est convaincu d'avoir agi conformément à la législation suisse en vigueur et examine actuellement la possibilité de faire recours contre la décision de la COMCO.

Bayer Schering Pharma, une division de la société Bayer (Schweiz) AG (www.bayerscheringpharma.ch) emploie 100 salariés et commercialise les produits et services de la société Bayer Schering Pharma AG, Berlin, délivrés sur ordonnance et autorisés en Suisse. Bayer Schering Pharma compte parmi les plus grandes entreprises pharmaceutiques du monde. Ses recherches et ses activités commerciales se concentrent sur les domaines suivants: Imagerie diagnostique, Hématologie et Cardiologie, Oncologie, Primary Care, Médicaments spéciaux et Women's Healthcare (Gynécologie). Bayer Schering Pharma mise sur les innovations et ambitionne de se placer en tête des marchés spéciaux avec des produits novateurs. Bayer Schering Pharma apporte ainsi sa contribution au progrès médical et souhaite améliorer la qualité de vie des êtres humains.

Énoncés de nature prospective

Ce communiqué de presse contient des énoncés de nature prospective fondés sur les suppositions et prévisions actuelles de la direction du Groupe Bayer. En raison de risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, il pourrait y avoir d'importantes différences entre les résultats, la situation financière, le développement ou le rendement à venir de la compagnie et les prévisions que contient le présent communiqué de presse. Ces facteurs sont notamment ceux dont il est question dans les rapports remis par Bayer à la Bourse de Francfort et à la U.S. Securities and Exchange Commission (dont ceux de son formulaire 20-F). La compagnie n'est aucunement tenue de mettre à jour ces énoncés de nature prospective ou de les modifier en fonction d'événements ou de développements à venir.

Informations juridiques:

Le présent communiqué de presse a été rédigé par Bayer (Schweiz)

AG afin d'informer les journalistes sur les nouveautés concernant les maladies décrites et/ou leurs options thérapeutiques. Les informations contenues dans ce document sont exclusivement destinées aux représentants des médias. Des informations détaillées sur les produits mentionnés dans ce communiqué, dont la publication à l'attention des spécialistes et du grand public a été autorisée par les autorités compétentes, peuvent être consultées publiquement sur www.kompendum.ch. Elles commentent les aspects positifs et négatifs des produits mentionnés. Bayer (Schweiz) AG attire expressément l'attention des lecteurs sur la possible existence d'autres options médicamenteuses et/ou non-médicamenteuses autres que les options thérapeutiques décrites dans le présent communiqué de presse. Ce communiqué doit permettre aux représentants des médias de rédiger des articles consacrés aux nouveautés/faits décrits. Bayer (Schweiz) AG attire expressément l'attention des journalistes sur les dispositions du droit de la publicité définies par la Loi sur les produits thérapeutiques (art. 31 et 32 de la Loi sur les produits thérapeutiques, RS 812.21 et de l'Ordonnance sur la publicité pour les médicaments, RS 812.212.5), notamment sur l'interdiction de faire de la publicité pour les médicaments délivrés sur ordonnance.

Contact:

Dr. Denise Roth
Head of Communication
Bayer Schering Pharma
Tél.: +41/44/465'81'83
Mobile: +41/79/307'61'62
E-Mail: denise.roth.dr@bayer.ch

Liliane Pieters
Communication Manager
Bayer Schering Pharma
Tél.: +41/44/465'81'84
Mobile: +41/79/307'61'52
E-Mail: liliane.pieters.lp@bayer.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/de/pm/100003536/100594736> abgerufen werden.